

Retranscription et extraits des échanges lors des Assises départementales des sports de nature

(Les échanges sont volontairement raccourcis pour en faire ressortir les éléments importants d'une journée d'Assises d'environ 5H45. Les interventions ne sont pas retranscrites)

Gérard Roche, Président du Conseil Général et de la CDESI :

C'est une journée importante pour nous tous.

Nous allons commencer par l'importance des invités que nous avons, ils sont nombreux, et en particulier Madame Jeannie Longo.

Je laisse l'honneur à Madeleine d'en parler davantage tout à l'heure.

C'est une grande journée pour la Haute-Loire, et pour le Conseil Général bien sûr, et ce pour plusieurs raisons : On va dire que cela peut être une journée qui est la fête de notre territoire, qui est la fête du sport avec tout ce qu'on peut décliner autour.

La fête de notre territoire : c'est vrai que nous sommes sur un territoire de montagne, avec des paysages familiers et exceptionnels. Un volcanisme qui vient modeler notre pays d'une façon tout à fait originale et je crois que l'on n'en a pas assez pris conscience. [...]

Alors, pour les activités physiques et le sport, il faut dire qu'aujourd'hui, avec Madame Longo, nous devons mettre l'accent sur tout ce que cela peut nous apporter.

Sur le plan de la santé d'abord, on sait combien l'entretien de la forme physique par l'activité est absolument essentiel et qu'on est dans un siècle fou ; on a mis des millions et des millions d'années pour arriver à la position debout et maintenant plus personne ne fait un pas à pied si bien que, je pense que dans quelques millions d'années nous serons de nouveau à quatre pattes, et en attendant nous avons tous eu très mal au dos. C'est absolument désolant de voir cela ; il faut marcher, il faut faire de l'activité quelle qu'elle soit, c'est le plus important, et qui dit santé par l'activité physique peut aussi dire qualité de la nourriture, mais pour tout cela il y a des gens qui sont mieux placés pour en parler.

Ensuite je voulais parler aussi du sport comme cohésion sociale, ce qui nous enrichit, c'est le brassage social, ce qui nous appauvrit, c'est d'être toujours dans la même couche sociale. [...]

Dans un club de vélo, on est tous de différentes catégories sociales ; les gens nous découvrent sous un autre aspect et nous, nous les découvrons sous un autre aspect et on se fait des amis, et on s'enrichit comme ça. Donc le sport est manifestement un point de cohésion sociale très fort.

Et puis on parle beaucoup d'économie et vous savez tout ce qu'on fait avec la Maison du tourisme ; je tiens à dire que nous mettons beaucoup l'accent ; nous pensons que nous avons un développement économique à avoir par le tourisme.

Nous sommes dans un département rural à part, mais nous croyons beaucoup à ce développement touristique et l'activité sportive, où que nous soyons, peut être une aire de loisirs. Pour cette activité nous avons deux types de clientèle : nous avons une clientèle hexogène qui vient pendant les temps de vacances, c'est ce qu'on appelle le tourisme, et puis nous avons une clientèle endogène qui est notre principal réseau pour nos activités de sport et d'espace de loisirs, ce sont les gens de la Haute-Loire ; lorsqu'on me demande où est le

réservoir de la clientèle pour la Haute-Loire ? je réponds : ce sont les 220 000 habitants de la Haute-Loire. Je suis effaré quand je me promène dans ce département et que je vois des gens de Dunières qui ne sont jamais venus au Puy ou des gens du Puy qui ne sont jamais allés à Dunières. [...]

Je terminerai par la CDESI : Cette commission doit être celle des bonnes pratiques sur nos espaces de loisirs, en particulier sur les randonnées ou autres.

Dans l'ambiance du Conseil Général qui se veut très volontariste pour ce développement de l'activité sportive et touristique comme je vous l'ai dit, cette commission a eu l'habileté, la sagesse, la finesse, le génie de sortir de ce côté réglementaire pour être vraiment un animateur des sports de nature, de travailler avec la Maison du tourisme, avec les services du Conseil Général, et tout cela fait que la mayonnaise est en train de prendre, alors je vous souhaite bonne mayonnaise !

Guy Vissac, Président de la Commission agriculture, action touristique et environnement du Conseil Général :

Mesdames, Messieurs : le président nous a confié, à Madame Dubois et à moi-même, de piloter ces Assises bien sûr, de piloter la commission départementale des espaces sites et itinéraires, alors nous y travaillons depuis un certain temps déjà. Pourquoi à nous ? Parce que Madame Dubois est présidente de la commission éducation, culture, jeunesse et sports et que je suis président de la commission agriculture, action touristique et environnement ; donc tout cela va ensemble et nous le faisons avec plaisir, n'est ce pas ? avec grand plaisir même.

Le président faisait allusion tout à l'heure à l'âge. Est-ce qu'il y a un âge pour pratiquer le sport, s'occuper de la nature ? Je pense qu'il n'y en a pas. [...]

Or, au cours de l'année 2009, ici en Haute-Loire et par le conseil général ... comme cela existe d'ailleurs dans d'autres départements, nous avons préparé le cadre qui doit permettre le développement maîtrisé des sports de nature en Haute-Loire.

Le nombre et la qualité des espaces naturels de notre département le favorisent, c'est un outil de développement au service des pratiques de sports mais vous-même le connaissez suffisamment, je n'ai pas besoin de m'étendre sur ce sujet.

Ils sont attractifs et de plus en plus fréquentés pour les loisirs, ils offrent un terrain propice à l'économie du tourisme ; l'image de la Haute-Loire d'ailleurs repose sur cette richesse naturelle.

La Commission mise en place par le Conseil Général comprend les partenaires départementaux comme Jeunesse et Sports représenté par son directeur qui est ici, Hervé Jossieron, Daniel Vincent Directeur de la Mission Départementale de Développement Touristique, et Michel Perrin qui est ici au 1^{er} rang pour le Comité Olympique et Sportif. Celle-ci compte 47 membres répartis en 3 collèges qui sont : les acteurs sportifs, les représentants et élus institutionnels, les représentants de l'espace naturel.

Notre CDESI apparaît comme l'une des plus importantes en France d'ailleurs à ce jour ; son rôle repose sur un cadre législatif confié aux Conseils Généraux pour justement favoriser le développement maîtrisé des sports de nature dans le respect des droits, des usages et de la

protection des environnements ; il n'y a pas du tout incompatibilité dans les applications de ses règles, chacun d'entre vous les considère déjà d'ailleurs en pratiquant les sports.

Faut-il que nous soyons à la fois conscients, vigilants et que nous agissions mutuellement en responsables pour une lecture commune des pratiques des sports dans la nature.

La CDESI ne remplira sa mission qu'en étroite relation avec chaque secteur de compétence ; conciliation est le maître mot qui doit guider notre haro aujourd'hui et dans le futur, par ces Assises et les différentes cellules auxquelles vous êtes appelés à participer, à vous inscrire : nous en reparlerons tout à l'heure.

Personne, ni aucune pratique sportive de nature, ne doit rester en dehors de la réflexion et des décisions.

A partir de cette journée importante sur notre département, Président, les rencontres, discussions, suggestions, propositions doivent nous conduire à la création d'un plan départemental qui servira de référence.

La CDESI n'est une instance ni policière, ni judiciaire, elle exerce ses fonctions dans la conciliation et, en amont, en concertation.

Alors nous souhaitons que nos débats soient riches et apportent, par vos connaissances et interventions, du grain à moudre pour mettre en valeur à la fois la terre et les hommes et les femmes qui vivent sur la Haute-Loire.

Dans cet état d'esprit, vous comprenez que nous voudrions, d'entrée, garder un état d'esprit favorable justement pour conduire ces travaux et nous devons l'insuffler dans le travail que nous entreprenons, alors permettez-moi de citer Jean-Jacques Rousseau à l'occasion qui disait : « la conscience, c'est la voix de l'âme, les passions sont les voix du corps, elles sont inséparables ».

Et bien je crois que vous venez de nous démontrer que vous avez à la fois l'âme et la passion et, de même, conscience que nous pouvons marier de cette même manière nature et sports, alors soyons ensemble d'une façon sportive, de façon à mener le débat qui aboutisse justement, dans un futur qui peut être 2010 parce que nous pensons que le plan peut être mis en place en 2010, à un plan monté dans la concertation de façon à éviter nos frictions, nos différents états d'âme. Je vous remercie ; bonnes Assises à vous tous !

Madeleine Dubois, Présidente de la commission éducation, culture, jeunesse et sports :

Bonjours à tous ! Merci d'être venus en nombre ; on est tout à fait heureux de vous accueillir.

Je m'adresse tout particulièrement à Jeannie Longo :

Chère Jeannie, merci d'avoir accepté d'être présente aujourd'hui dans le beau département de la Haute-Loire ; cette amie, Martine, qui à été médiateur entre nous, lève toi pour qu'on te voit toi qui es une grande sportive départementale, qui est présente ici et que je veux particulièrement saluer.

Jeannie Longo, votre personnalité est riche, votre caractère a conditionné le succès, et votre grande force physique vous permet ostensiblement de déjouer le temps.

Les Assises des sports de nature qui nous réunissent aujourd'hui ont la chance non seulement d'accueillir une sportive hors pair mais aussi une amoureuse de la nature.

Vous n'avez pas attendu la mobilisation mondiale pour prôner la préservation de la planète, vous savez depuis toujours que la nature est notre bien le plus précieux, qu'elle conditionne

notre équilibre et qu'il est temps de protéger nos paysages, préserver nos cours d'eau, laisser pousser notre forêt et respirer l'air pur au sommet d'un col, dans le massif de la Chartreuse qui vous est si chère.

Votre palmarès est extraordinaire, d'autant plus que le cyclisme est réputé pour être l'un des sports les plus difficiles.

Détentrices des titres les plus prestigieux dont puisse rêver un coureur cycliste, tout sportif de très haut niveau, vous incarnez sans doute l'une des plus éclatantes légendes du sport mondial, la plus grande championne française de tous les temps, vous détenez 1090 victoires, un titre de championne olympique, 38 records du monde, 13 fois championne du monde, 109 médailles au J.O, championnats du monde et championnats de France, dont 30 médailles championnats du monde et J.O, 56 titres de championne de France, 3 tours de France, meilleure performance mondiale en 1 heure en 48 kilomètres 157, et il y a juste le Président du Conseil Général qui fait un peu mieux, records du monde de l'heure en 45,094 kilomètres à Mexico en 2000, record du monde des victoires obtenu en une année hommes et femmes confondus, vous avez bien entendu, hommes et femmes confondus, et tout récemment encore première au classement national français 2009.

Vous êtes la première femme dans le classement des sportifs préférés des français, et même les plus grandes stars que le sport ait connu n'ont pas réussi à dominer leur sport jusqu'à 50 ans ; vous devez votre histoire à votre rigueur, à votre forte motivation et personne ne sait mieux que vous à quoi correspond le dépassement de soi.. Récemment vous disiez « Je vais avoir un peu de pression car j'ai 50 ans et si jamais je me fais battre, on va dire que c'est une course de trop ; je me dois de tenir la route, si je fais une bonne course, si j'ai de bonnes sensations, je serais contente, c'est tout ce que je demande ».

C'est Jeannie Longo, une sportive de compétition à dimension humaine, simple, généreuse et fidèle.

Avant de vous laisser la parole pour introduire cette journée, je voudrais raconter une anecdote : Nous sommes en 1982, Championnats du monde de Botwood en Angleterre ; vous vous élancez sur ce parcours mais, catastrophe, vous crevez. Par chance votre complice Martine, qui court juste derrière vous, vient à votre rescousse et vous donne une de ses roues. Vous repartez alors avec encore plus de volonté mais cet échange était interdit par le règlement, vous êtes déclassées toutes les deux. Vous n'avez pourtant pas oublié ce formidable élan de solidarité ; elle est ainsi Jeannie Longo, au-delà des podiums, une femme attentive, à l'écoute et fidèle.

C'est vrai qu'il n'y avait que vous, Jeannie, pour accompagner la démarche initiée dans notre département ; il fallait votre présence pour encourager tous les sportifs réunis dans cette salle, les associations, les collaborateurs du Conseil Général et en particulier Kostia Charra qui a beaucoup travaillé, mon collègue Guy Vissac avec qui je fais équipe pour l'organisation des Assises, sans oublier notre cher Président Gérard Roche féru de randonnées cyclistes dans sa chère montagne du Mézenc.

Merci encore Jeannie Longo. Merci et donnez nous un peu vos secrets.

Jeannie Longo :

Monsieur le président, Chère Madeleine, Chers amis ... Merci déjà chère Madeleine pour tous vos mots chaleureux, très élogieux et qui me touchent.

C'est toujours avec plaisir que je viens en Haute-Loire, pas assez souvent je pense, d'après mon amie qui vient beaucoup plus souvent me voir que l'inverse.

Et c'est vrai que j'ai appris à connaître un peu ce paysage, ces reliefs qui sont verts évidemment, bien verts donc arrosés mais très très riches, très variés, avec des anciens monuments magnifiques comme ici au Puy. C'est toujours avec plaisir que je me promène en France ; je suis originaire de Haute-Savoie donc évidemment mes montagnes favorites, celles que je vois, et celles que j'ai vues toute mon enfance elles sont bien plus hautes, ce n'est pas la même chose, mais j'apprécie les paysages d'ici et puis c'est vrai que j'ai d'abord pratiqué le ski alpin qui est un sport de montagne et je me suis adonnée au cyclisme ensuite. Alors le cyclisme j'ai essayé de le pratiquer le plus possible dans la nature parce que, bien sûr, les routes sont très fréquentées, surtout dans la région de Grenoble ; généralement, j'essaie de m'échapper et le plus souvent possible je prends des petites routes pour, justement, être dans cette nature que j'aime et qui m'a toujours aidée à me ressourcer et je pense que, je le dis et le redis : l'homme n'est pas à côté de la nature, il fait partie de la nature ; nous sommes un élément de la nature et nous sommes dans cet environnement donc nous avons à en faire état et vivre dans et avec. Je pense que les intervenants vont sûrement parler de tout cela et assurer cette cohésion entre la nature et les pratiquants.

Je vais donc laisser la parole aux intervenants, et je pense qu'il y aura un échange avec la salle ; j'aime beaucoup les échanges.

Bonne Journée !

Kostia Charra, chargé des sports de nature, Conseil Général de la Haute Loire :

Pour chaque intervention, on aura un intervenant qui vient d'un autre département ou d'un organisme national, et un animateur local qui connaît bien le thème et qui pourra nous faire le lien entre un exemple national et ce que l'on peut faire au niveau du département.



Intervention de François Hausherr, Pôle Ressource National des Sports de Nature.



Benjamin Schmitz, correspondant sports de nature, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) :

Merci François pour cette intervention sur le cadrage général.

Je vais donner la parole à M. Josseron pour simplement préciser le cadrage au niveau local, M. Josseron qui est le directeur de la DDJS, pour préciser l'accompagnement que réalise la DDJS dans la démarche.

Merci.

Quelques petites réflexions suite à l'intervention que nous venons d'entendre, qui positionne la problématique au niveau national. C'est vrai que, pour revenir de façon tout à fait terre à terre dans notre beau département, personnellement j'identifie rapidement trois grands enjeux sur cette réflexion qui doit nous animer ... :

La première réflexion sur cette problématique du développement des sports de nature en Haute-Loire... c'est bien la question de la promotion du tourisme vert...Le Président du Conseil Général l'a précisé dans son intervention ; il y a bien cette dimension de promotion du tourisme, cette dimension socio économique qui vient d'être abordée.

Le deuxième enjeu, c'est, on l'a vu aussi, la problématique de la gestion des pratiquants autonomes, c'est-à-dire toutes ces personnes qui ne sont pas fédérées à l'intérieur d'une association, qui viennent de la Haute-Loire mais qui viennent aussi d'autres départements environnants pour pratiquer, pour venir profiter, je dirais si on veut pousser le bouchon un petit peu loin, profiter de l'hospitalité altiligérienne et de la beauté de la nature.

Le troisième enjeu que j'identifie très clairement dans ces questions de développement de sports de nature, c'est la question d'un nécessaire développement de la pratique éducative, socio-éducative tel que le Président du Conseil Général l'a souligné aussi : il y a un caractère social, de cohésion sociale, qui est important derrière ces pratiques de nature. J'ose dire le mot éducatif, il y a un vrai outil éducatif dans le cadre de la pratique des sports de nature, et quand je dis cela, je pense plus particulièrement aux jeunes de la Haute-Loire. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen tous ensemble de faire que les jeunes de la Haute-Loire puissent accéder à la pratique sportive de nature dans ce département ?

Voilà donc, à mon sens et de mon point de vue, les trois grands enjeux qui peuvent complètement articuler notre travail. C'est pourquoi je souhaite vraiment saluer deux grandes initiatives prises par le Département de la Haute-Loire : la première c'est la création de la CDESI et par delà tous les cadres juridiques, institutionnels qui nous ont été présentés, c'est vraiment un cadre officiel de questionnement sur cette problématique du développement des sports de nature dans le département. Donc, merci au département d'avoir initié cette réflexion. Et la deuxième initiative, c'est celle qui nous rassemble aujourd'hui, c'est le fait de se retrouver tous ensemble pour agir, pour réfléchir d'abord, pour agir beaucoup plus efficacement.

Alors, l'efficacité c'est je dirais le maître mot du partenariat qui existe entre le Département et la Direction Départementale Jeunesse et Sports ; il y a un travail très étroit qui se conduit avec le service des sports du Conseil Général sur cette problématique du développement des sports de nature, et efficacité c'est également le maître mot de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat... Vous ne le savez peut-être pas encore mais au 1^{er} janvier de l'année prochaine, c'est-à-dire dans un mois, .. l'ensemble des missions de la DDJS va être englobée dans une direction départementale plus vaste qui va s'appeler, il va falloir commencer à vous y habituer, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et, au sein de cette direction départementale, la mission... de référent des sports de nature, le chargé de mission des sports de nature sera toujours Benjamin Schmitz, donc il n'y a pas de problème de ce côté là, et l'Etat, au travers de cette nouvelle direction et au travers des compétences des agents qui sont préservées au sein de cette nouvelle direction, seront donc toujours à côté du Conseil Général, pour que tous ensemble on puisse travailler sur cette question essentielle du développement des sports de nature.

Jeannie Longo :

Je tiens à dire que oui il y a un travail magistral ; je peux citer quelques anecdotes par rapport à mon expérience dans la pratique des sports, notamment aux Etats-Unis : Vraiment, le gros problème c'est la maîtrise des sites ; une fois que les sites sont recensés, qu'ils sont listés, on peut proposer le maximum de choses, mais sans trop imposer ni réglementer. Evidemment, lorsqu'on va dans un espace naturel, quand on fait du sport de nature, c'est avant tout une activité volontaire, on a quand même un souci d'indépendance et de liberté et pas forcément d'encadrement. Il y a le problème de l'entretien, le nettoyage, le problème environnemental, savoir préserver la faune, la flore, il y a le problème de sécurité évidemment, la responsabilité qui va entrer en jeu du fait que ces sites sont souvent « multi-usages », c'est par exemple le VTT avec le marcheur, et tout cela va poser des problèmes de sécurité et de responsabilité en cas d'accident. [...]

Donc ces problèmes de sécurité cela va être aussi les problèmes de secours en cas d'accident. En montagne, maintenant, on commence à vouloir faire payer les secours parce que les coûts d'hélicoptère sont importants. Il s'agit de responsabiliser les usagers qui vont faire du ski hors-piste, justement dans les espaces qui ne sont pas forcément délimités et qu'on laisse malgré tout à disposition des pratiquants.

Des problèmes aussi, pourquoi pas, de contrôle, car s'il y a des règlements, qui peut policer ? il y a aussi des compétitions qui sont organisées, avec des courses en montagne donc il y a toujours ces problèmes entre libertés et réglementation. C'est ça la pratique sportive en nature, c'est conserver ce souci de liberté sans enfreindre le règlement alors, justement, il y a aussi une nécessité de règlements, quelques règlements... Vous avez parlé des horaires par rapport à la chasse ... C'est important. Les vététistes connaissent bien ce problème, on n'a pas envie de se faire tirer dessus. Les marcheurs, c'est pareil : le samedi et le dimanche, c'est la grosse angoisse de savoir où sont les chasseurs, donc il pourrait y avoir des horaires de pratique, des périodes aussi qui correspondraient à une certaine protection de la faune et de la flore pour ne pas forcément pouvoir tout faire, dans n'importe quel endroit et n'importe quand. Et par conséquent, s'il y a des réglementations il va y avoir le problème de l'information parce qu'on dit « nul n'est censé ignorer la loi » mais comment informer tous les usagers justement des réglementations : avec des plaquettes, des pancartes, des affichages ? Vous avez parlé, Monsieur Le Directeur, des gens qui viennent de l'extérieur, alors, comment savoir quel jour venir en Haute-Loire, savoir quelles sont les réglementations ; ce n'est pas évident du tout.

Alors, faut-il faire comme aux Etats-Unis, où c'est l'Etat qui prend tout en charge, ou alors on demande une petite participation ce qui se fait par exemple pour le fond en Rhône-Alpes où ils ont créé la carte unique à l'année - je crois que ce n'est pas cher - qui vous donne accès à toutes les pistes de fond Rhône-Alpes et donc qui concerne la Savoie, la Haute-Savoie, l'Isère. Le coût, à l'année, n'est pas très important, mais ça peut-être aussi journalier. Aux Etats-Unis vous les parcs sont recensés, des parcs avec des parkings, des aires de camping et de camping-cars et il y a quand même une police, des gardes qui viennent voir si vous avez votre petit ticket ; vous pouvez donc prendre une carte d'usage à la journée ou à la semaine si vous avez envie de faire du camping sauvage, enfin semi-sauvage, si vous avez envie de vous poser dans des aires de camping.

Une petite anecdote toujours sur la cohabitation entre l'utilisateur et l'environnement : On voit souvent les coureurs cyclistes –personnellement ça me paraît aberrant - jeter les bidons, les petits gels énergétiques, etc, qui partent dans la nature alors, s'il reste un peu de sucre ; le lapin va finir par le manger ... On connaît le problème des salissures et des déchets. Nous

avons participé à de nombreuses courses aux Etats-Unis ; eh bien dans une course de vélo, j'ai vu les deux premiers en tête de la course se faire arrêter par un shérif et mis hors-course carrément parce que ils avaient jeté leur bidon.

Stéphane Fraycenon, Chef de Service Environnement, Conseil Général :

Bonjour à tous.

Les activités pleine nature ont comme support les milieux naturels, et ces milieux naturels peuvent être classiques, courants, et relever un peu de ce qu'on appelle communément dans le milieu environnemental de la nature ordinaire, mais ils peuvent être également de milieux remarquables, remarquables parce rares, parce que dépendant de la conjonction de facteurs spécifiques, mais ils peuvent également être remarquables car abritant des espèces de faune, de flore rares, ou menacées d'extinction, parfois nécessitant d'être protégées, et la Haute-Loire sur ce plan est un département relativement riche.

C'est ce que nous allons découvrir avec deux interventions :

- La première de Philippe Anthony qui est responsable au service de fleurs au Conservatoire botanique national Massif Central et qui va nous présenter les grands milieux naturels, les espèces floristiques qui ont une valeur patrimoniale sur le département.
- Ensuite, nous suivrons l'intervention de Franck Chastagnol, délégué départemental de la LPO Auvergne qui, lui, va nous présenter les oiseaux et les milieux dans lesquels ils se développent sur le département.

Ces deux interventions vont être ciblées sur des espèces et des milieux de valeur patrimoniale sur lesquels peuvent s'exercer des activités de pleine nature, de façon à orienter un peu le discours.

Suivra ensuite l'intervention de Mathieu Laupin, chargé de mission à la FRAPNA, la Fédération Rhône-Alpes des Associations de Protection de la Nature, qui témoignera, c'est assez intéressant, de la manière dont nos voisins en Rhône-Alpes on su, j'allais dire, concilier le développement des pratiques d'activités de pleine nature avec la protection du patrimoine naturel, ces deux éléments, ces deux composantes, étant une richesse bien entendu pour ce territoire.



Interventions de :

- **Franck Chastagnol, délégué départemental de la LPO Auvergne,**
- **Philippe Anthony du conservatoire botanique national massif central ?**
- **Mathieu Laupin de la FRAPNA.**



Stéphane Fraycenon :

Y a-t-il des questions dans la salle ?

Franck Chastagnol :

Dans le Haut-Allier, on a eu l'occasion de travailler avec des personnes qui faisaient du canoë, du raft. Il y a eu une législation qui est tombée pour respecter un peu les périodes de reproduction de certains poissons, les différentes pratiques et, de nos jours, Natura 2000

permet, dans les gorges et sur les autres sites, la concertation, l'information, la sensibilisation, et je pense que la CDESI a justement ce rôle là de pouvoir, comme disait mon collègue de la FRATNA, connaître les problématiques de chacun pour avancer et proposer des solutions qui conviennent à tous.

Personnellement, ce que je souhaiterais, c'est que les oiseaux n'appartiennent pas à la LPO, parce que les oiseaux vous appartiennent, appartiennent à tout le monde et je souhaiterais que demain les guides de sport de nature puissent parler de cette biodiversité à leur clientèle, puissent être fiers de cette biodiversité à laquelle tout le monde travaille en Haute-Loire, à la préserver et, pour ceci, moi je me rends disponible pour, justement, organiser des sessions de formation, d'information à tous les pratiquants de sports de nature, pour que vous soyez les meilleurs prescripteurs de cette biodiversité qui fait l'image de notre région et qu'on a tous intérêt à préserver, pour les générations futures mais aussi pour votre cadre d'interventions parce que il n'y a rien de plus plaisant que de faire des randonnées et d'observer des rapaces, de faire du canoë et de voir partir des martin pêcheurs, sinon vous ne seriez pas dans la nature, vous seriez dans un gymnase ou autre. Donc je me rends disponible, à la LPO, pour vous informer et pour que vous puissiez prendre le relais sur le terrain avec votre clientèle.

Guy Vissac :

Stéphane, moi je pense aussi que nous nous interrogeons pour connaître vos réactions sur le type même de la démarche, sur le fond de la démarche.

Gérard Beaud, président de la CORAMUC (Confédération des randonneurs motorisé et usagers des chemins) :

Comme le sait un certain nombre d'entre vous, il y a très longtemps que l'on se préoccupe des problèmes environnementaux liés aux pratiques.

Moi j'accueille cette CDESI avec plaisir parce que j'espère qu'effectivement on pourra se rapprocher de cette position naturaliste de manière beaucoup plus constructive. Jusqu'à maintenant, on n'a pas été très constructifs dans le débat qu'on a pu avoir les uns avec les autres, sauf cas particulier. Les lois sur l'eau, pour le canoë je crois que, Monsieur Beaulieu qui est ici présent, qui en est le principal maître d'œuvre, avait déjà agi avant que Natura 2000 arrive chez nous. On a parlé d'approche technocratique, on a parlé d'approche autocratique, on a parlé d'approche démocratique, mais on ne doit pas avoir une approche dogmatique, c'est-à-dire qu'à partir du moment où on dit par exemple qu'on va faire le procès d'une activité de loisirs sans en avoir démontré une quelconque nuisance, ça pose un problème, pas forcément par la pratique elle-même mais d'abord parce qu'on se coupe tout moyen d'améliorer les choses.

Il est essentiel de faire une mesure au départ, de mettre en place certaines dispositions et, ensuite, véritablement, de vérifier le résultat de ces mesures parce que si elles se justifient, elle seront incontestables et elles seront applicables et nous pourrons les faire appliquer par nos adhérents d'une manière très large.

Il faut avoir une démarche véritablement démocratique et associative. Si je n'ai qu'un mot pour finir, je dirais : associons-nous aux différentes représentations avec nos amis naturalistes pour construire, effectivement, un avenir serein.

Guy Vissac :

Gérard, je profite de ton intervention pour dire, parce que j'ai eu des demandes de la part de certains sports sur les pratiques notamment mécaniques, en disant : « mais on va être écartés » : Non, personne n'est écarté. Il s'agit, dans les cellules que nous allons mettre en

place, d'avoir des discussions comme cela vient d'être exprimé, de façon à ce que nous soyons mis dans une relation constructive, ensemble. Il n'y a aucune raison qu'on ne puisse pas travailler d'une façon sereine, même si on a parfois des discussions un peu vives, il faut aboutir à un moment ou un autre à des décisions, à orienter les décisions qui sont prise parce que vous allez faire partie, les uns et les autres, de cellules de réflexion ; je crois que c'est bien la démarche, c'est un état d'esprit qu'il faut que nous ayons ensemble, je tenais à le souligner.

Mathieu Laupin :

Sur les études d'impact, je me suis peut-être mal fait comprendre mais il faut bien savoir qu'une étude d'impact, c'est un protocole, c'est une étude très scientifique, très technique, c'est quelque chose qu'on cherche à mesurer. La dégradation d'un chemin, pour la mesurer, c'est très compliqué, et je vous le dis ça peut se faire dans un certain contexte, avec des financements possibles, ça peut se faire mais au cas par cas, cela ne sera pas forcément reproductible ; nous on a l'exemple - moi j'y ai assisté - et d'ailleurs il passait chez vous aussi il n'y a pas si longtemps, le rallye des milles rivières, qui est un rallye moto, 4x4 ; il traverse la Haute-Loire, l'Ardèche et la Lozère et j'ai pu me rendre sur les lieux pour constater ces pratiques et voir si, effectivement, il y avait un effet sur les milieux naturels. J'étais à un endroit où il y avait un chemin, un vieux chemin ; c'est évident que le passage de motos sur un chemin boueux, un coup d'accélérateur, la roue qui dérape, la pierre qui est enfoncée et ensuite on a une poche d'érosion. Vous avez terminé votre intervention en disant qu'il était important qu'on travaille ensemble, naturalistes et comités sportifs, et là je suis à 200% d'accord, par contre toujours refuser d'entendre l'autre, parce qu'il n'y a pas d'arguments chiffrés, pas d'arguments scientifiques, là, moi je dis attention parce que pour un projet où il y a des enjeux économiques très importants, je suis d'accord qu'on ait un niveau d'exigence pour empêcher ce projet qui s'appuie sur la présence des espèces protégées, sur la destruction des milieux, etc. ... Dans le cadre de la pratique sportive, il me semble qu'on a tout à gagner à essayer de se comprendre parce qu, que voulons-nous ? : trouver qu'une activité a un impact et puis l'interdire ? ou limiter les impacts de la pratique telle qu'elle est aujourd'hui ? L'étude d'impact ne répond pas forcément à cette volonté commune qu'on a de faire évoluer les pratiques vers un bon comportement, parce que ça met une barrière entre les deux parties ; c'est un manque de confiance, c'est ne pas reconnaître le rôle d'expertise de l'autre.

Jean Digonnet, Vice président du Conseil Général en charge des sport :

Je reviendrai sur l'organisation générale, pour dire d'abord que nous avons la chance, dans ce département, d'avoir des comités sportifs bien ancrés, bien organisés et que l'on accompagne, bien sûr, tous les pratiquants sportifs du département. De plus en plus nous recevons des sportifs des départements voisins et sur le plan national. Tout cela effectivement largement associé à l'environnement auquel nous sommes tous attachés. L'organisation doit se faire maintenant puisse qu'elle est un peu décousue sur le territoire et, comme c'était présenté, il faut définir des itinéraires et sur ces itinéraires effectivement, il faut non seulement pratiquer les différents sports mais aussi découvrir un environnement et le protéger. Tout sportif évidemment connaît bien la maîtrise de sa pratique, mais aussi bien notre nature, nos espèces protégées et le caractère environnemental qui nous a été présenté ce matin ; effectivement lorsque, ensuite, il accompagne le sportif, c'est une démarche ; je crois qu'elle est complémentaire. [...] Je crois que nous sommes si bien placés, proches d'une grande métropole alpine, dans un département très accessible, avec ces pratiques sportives je crois vraiment que nous pouvons monter des projets sportifs et économiques de qualité dans notre département.

Véronique Morel, chargée de mission Espace Naturel Sensible, Conseil Général

La plupart des témoignages que nous avons eus, des présentations, se sont focalisés essentiellement sur une pratique : essayer d'évaluer l'impact par rapport à l'environnement. Moi j'aimerais bien qu'on ait une approche un peu inverse. Est-ce qu'il y a des expériences à l'échelle nationale sur l'impact de l'ensemble des pratiques sur un territoire ? car il y a aussi, dans la nature, un impact cumulé qu'il est important de rapprocher.

Mathieu Laupin :

En fait, cette question, il me semble que c'est précisément le rôle des CDESI, alors si on parle des impacts sur l'environnement, sur les milieux naturels, le fait qu'encore une fois les environnementalistes au sens large soient consultés avant l'inscription de site de pratique à un plan départemental, permet justement d'avoir cette approche globale, les approches au niveau d'un département et d'avoir cette réflexion pour faire en sorte qu'il n'y ait pas un site dans le département qui soit un Disney Land des sports de nature avec énormément de pratiques, plus aucune vie autour, hormis les activités liées à cette pratique, et puis tout le reste du département qui soit déserté donc moi il me semble que la réflexion dans le cadre de la CDESI doit permettre justement tout ça.

Stéphane Fraycenon :

Donc, pour synthétiser, un gros travail pour la CDESI, c'est à dire à la fois comment travailler sur la réflexion en amont pour l'organisation de chaque pratique, mais surtout comme l'ont souligné Mathieu Laupin et Véronique Morel, sur l'évaluation en aval de ces pratiques et l'impact que ces pratiques cumulées entre elles peuvent avoir sur un territoire.

Kostia Charra :

Pour terminer, un mot sur les cellules conseil et les cellules de recensement.

Vous avez dans les dossiers qui vous ont été remis, des explications sur ces cellules, ainsi qu'une fiche où on vous demande de vous inscrire. Guy Vissac en a parlé, en introduction et à l'instant aussi d'ailleurs, pour dire qu'on exclut personne dans cette démarche là.

On va faire un recensement comme l'a également expliqué François Hausherr, avec l'aide des cellules de recensement. L'objectif est d'y inscrire toutes les personnes ressources sur une activité et les personnes compétentes sur le département sur cette activité, que les personnes soient membres ou non de la CDESI. Alors, sur le programme, il est indiqué : cellules recensement l'exemple de l'escalade, parce qu'on a voulu tester un petit peu, voir comment ça se passe et donc on a une cellule pilote entre guillemets, qui s'est rassemblée pour la première fois, il y a une semaine ou deux, et l'activité escalade a créé sa cellule de recensement. Donc Jeremy Roche, qui est président du comité départemental de l'escalade, va nous dire un mot sur la composition de cette cellule, avec des personnes ressources pour faire ce recensement. Comment l'avez-vous composée ? Pour donner un exemple pour les autres activités.

Jeremy Roche, président du Comité Départemental de Montagne et d'Escalade :

Merci.

Globalement, on a essayé de trouver une population représentative de notre sport. Les usagers des SNE, des sites naturels d'escalade. On a fait appel à nos connaissances, essentiellement des membres du comité départemental de la FFME, des membres de l'autre fédération aussi et donc du CAF, le club alpin français. Ce seront aussi des membres des clubs de la Haute-

Loire, et aussi des « équipeurs » dit « indépendants » qu'on a pu contacter aussi. On va aussi intégrer les professionnels de l'escalade et il y aura aussi certainement des pratiquants plus autonomes. Voilà pour les membres.

Kostia Charra :

Ok, merci Jeremy

Cela donne un petit exemple pour la composition des cellules de recensement.

Alors c'est vrai que les petites fiches qui vous sont proposées ont pour but d'essayer, déjà parce que vous êtes nombreux aujourd'hui, de voir les personnes qui ont envie de participer et ensuite, on fera une cellule de recensement par activité. Vous pourrez rendre vos fiches en sortant et essayer de trouver, comme l'a expliqué Jeremy pour l'escalade, les personnes qui connaissent vraiment l'activité sur le département ; ne pas se limiter à une fédération forcément. Alors il n'y a pas de liste arrêtée puisque toutes les disciplines, parmi celles que vous pratiquez, ne sont pas forcément rattachées à une fédération. Les comités départementaux évidemment identifient certaines disciplines mais pour certaines il n'y a pas de comité départemental. Dans les comités départementaux, comme c'est le cas pour l'escalade, il y a plusieurs disciplines avec le canyoning par exemple.

Et puis il y a une deuxième chose, ce sont les cellules conseil, alors c'est pour les thèmes transversaux à tous les sports de nature, on le voit avec l'environnement.

Par exemple, on va dire qu'on fait une cellule conseil sur l'environnement et comme l'a présenté Mathieu, ensuite il y a différentes méthodes pour identifier et critériser les sites : par exemple, proposer trois types de sites : ceux qui sont à protéger absolument, ceux sur lesquels on peut pratiquer librement, bien sûr dans le respect de l'environnement, etc...

Donc les cellules conseil vont réfléchir pour proposer des aides et des critères pour les cellules de recensement et pour cadrer ensuite le travail fait dans les cellules de recensement.

Evidemment, ce travail là on le fera avec l'aide de la cellule technique de la CDESI. On vous contactera, vous pouvez aussi nous contacter là dessus, comme on la fait avec l'escalade.

Pour les cellules conseil, on a lancé celle du handicap. On reviendra donc sur cette cellule conseil handicap cet après-midi avec Pierre-Emmanuel Baruch lors de son intervention.



Intervention de Vincent Orcel, Directeur de l'ingénierie de l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche



Daniel Vincent, Directeur de la Mission Départementale du Tourisme :

Merci pour cette intervention qui va générer à n'en pas douter un grand nombre de questions dans la salle.

Je souhaite faire part d'une réflexion et poser peut être la première question. Il existe un parallèle entre le travail effectué depuis des années en Ardèche et le travail entrepris en Haute-Loire à travers la mise en place du dispositif CDESI et de la marque Respirando. Si j'osais un brin d'humour, je dirais que nous avons changé de braquet et que nous voulons partir à votre poursuite. On ne vous a pas encore dans la roue, mais nous allons tout faire pour vous rattraper.

On voit tout l'intérêt de la mise en place de la CDESI et du PDESI qui entraîne une possibilité de corrélation entre tourisme et activités de pleine nature. Je suis frappé de l'approche globale que nous avons et qui permet, par le biais de l'approche par activité, de savoir où l'on se situe par rapport aux autres. Nous avons en revanche encore besoin de réfléchir chez nous sur l'approche stratégique.

Ma question est la suivante : Vous avez présenté une démarche qui a abouti à une articulation environnement, sport et tourisme. Comment faites vous pour combiner les trois ? Est-ce que l'appropriation de l'environnement par les sports de nature n'est pas un problème pour l'environnement ? Avez-vous des exemples concrets ?

Vincent Orcel :

La stratégie que nous avons adoptée repose sur l'excellence à la fois des activités de nature, environnementale et de la gestion humaine autour de ces problématiques. Je vous propose un exemple qui me semble adapté : le canoë dans les gorges de l'Ardèche.

Elle est vue par certains comme une autoroute à canoës. Ce n'est pas tout à fait faux à certaines périodes de l'année. Par contre tous les pratiquants ne savent pas que, s'il n'y a aucune construction dans les gorges, c'est parce que nous y sommes dans une réserve naturelle. Nous aimerions valoriser le fait que la pratique se fait dans un contexte exceptionnel à la fois de part l'activité et l'environnement. Une initiative a été menée conjointement par le CREPS de Vallon Pont d'Arc, le Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche et le CDT pour travailler avec des guides accompagnateurs (Brevetés d'état, BE) et leur proposer une formation complémentaire sur l'environnement. Un peu sur le même modèle que dans les gorges de l'allier, un certain nombre de BE ont un discours extrêmement fort et précis sur la valence environnementale. Ces guides sont regroupés en une association. Actuellement, ils ne vivent pas mieux que ceux qui ne bénéficient pas de ce label. L'enjeu est de faire en sorte que leur visibilité soit accrue afin que leur discours soit valorisé en termes d'image et de rémunération. Cette valorisation est la clé qui permettra de faire changer l'image d'autoroute à canoës vers une image plus fine.

L'objectif est de faire en sorte que l'exception que constituent ces guides devienne une généralité, voire une obligation. J'ai en tête un site tel que Porquerolles dans lequel seuls des plongeurs « labellisés » peuvent proposer une animation. L'idée est de reproduire ce schéma chez nous. Le CDT met toutes ses forces dans cet objectif afin de proposer aux BE une formation à la fois sur la marketing et sur l'environnement. Le but étant de palier aux manques identifiés sur ce domaine. Nous souhaitons également rendre plus lisible cette offre afin de la mettre en avant, face aux simples locations de canoës.

Nous souhaitons développer ce type d'offres afin de concurrencer les autres destinations touristiques, non pas de manière frontale mais en proposant une alternative.

Nous avons également une logique de travail dans les espaces naturels sensibles avec de la promotion et de la communication autour d'évènements ciblés et maîtrisés.

Daniel Vincent :

Merci.

Alain Faux pour le GAPALVVR :

Pour rester sur la gestion des gorges, avez-vous réfléchi à une restriction du nombre de pratiquants dans les gorges de l'Ardèche ?

Vincent Orcel :

Premier élément, ce n'est pas de notre compétence. Cette politique est en partie mise en œuvre dans le cadre du syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche à travers l'approche des

bivouacs. Il n'existe que deux points de bivouacs potentiels, d'où une gestion plus fine du nombre de bivouacs dans les gorges. Par contre, pour restreindre le nombre de canoës, il faudrait déjà bénéficier d'un système de comptage annuel et en période de pointe. Je crois que l'enjeu n'est pas de mettre des barrières. Cela poserait des problèmes aux loueurs de canoë qui ont un poids local à la fois économique et en termes de lobbying. L'idée est de faire émerger une forme de pratique différenciée qui fasse devenir l'offre de descente « sèche » une forme d'exception. Faire apparaître une offre ayant une valeur ajoutée touristique et économique forte nous semble la meilleure solution.

Daniel Vincent :

Merci.

J'ai une autre question.

L'Ardèche souhaite prendre une position de challenger et passer d'un statut de généraliste à un statut de spécialiste. Comment fait-on pour se positionner sur un statut de spécialiste ? Avez-vous des actions par rapport au sport de haut niveau ? Est-ce une des pistes envisagées par le département ?

Vincent Orcel :

Je ne sais pas répondre pour la partie sport.

Nous assumons notre statut de généraliste car c'est ce qui fait la particularité de l'Ardèche. Les études de clientèle nous montrent : On vient en Ardèche par rapport à un sport mais ce qui fait la force, c'est la possibilité de multi-activité au sein d'un même séjour. C'est un élément important que nous voulons garder. Nous voulons garder également une accessibilité facile et tout public aux loisirs de sports de nature.

En revanche, on souhaite mettre quand même de « l'engagement » car cela génère un complément d'image à ce que nous avons déjà. Si on reste sur un clientèle avec une pratique débutante ou moyenne, on risque de dévaloriser l'image des activités en Ardèche. Nous souhaitons donc élever un peu le niveau. Concrètement, je reprends les gorges de l'Ardèche. Dans nos guides, il n'y a que l'image d'un public sous le pont d'Arc avec de l'eau calme. L'idée est de conserver cette image là mais également d'associer une image un peu plus engagée, et au risque d'être caricatural mais avec un panneau de la réserve naturelle pourrait être un élément complémentaire. C'est donc une image plus dynamique en opposition aux images « plan plan ».

L'autre élément, pas uniquement concernant les spécialistes. On a révolutionné notre communication depuis les études. Nous avons une approche par activité et donc très segmentée. D'ailleurs plutôt dans une logique sportive. Aujourd'hui, notre message, c'est l'inverse : Venez dans un grand site d'Ardèche préservé et pratiquez ces grands sites, découvrez ces grands sites comme vous le souhaitez. A pieds, en vélo, à cheval, en parapente. On se repositionne sur une logique de territoire que l'on peut consommer comme on le souhaite en fonction de l'envie. C'est une révolution de notre manière de présenter l'offre de nos sites. C'est le fruit de tout le travail amont identifié.

Daniel Vincent :

Un site, un territoire ?

Vincent Orcel :

Nous avons 4 territoires et pour chaque une activité phare en matière de loisirs nature. Le nord Ardèche avec le cyclotourisme et l'Ardècheoise. L'Ardèche plein cœur sera plutôt une voie verte transversale. Sur la partie médiane ce sera sur les activités d'eau, canyonisme et bien être et puis le sud Ardèche sera sur l'excellence environnementale sachant que le but n'est pas

de générer des flux complémentaires, mais que ces flux apportent de la valeur ajoutée économique et de préservation de l'environnement. Nous sensibilisons donc nos publics à ces valeurs.

Bob Baulieu, directeur du SMAT :

Au risque de contrarier un peu notre intervenant, peut être que l'Ardèche est un exemple dans pleins de domaines mais il y en a pleins d'autres. Tout à l'heure une question a été posée et je suis un petit peu navré de la façon dont vous avez répondu, en gros : « La pratique quantitative dans les gorges de l'Ardèche en dehors de poser des problèmes aux loueurs de bateaux, ça ne pouvait pas poser beaucoup d'autres problèmes. » Moi je suis désolé mais une sur-fréquentation sur un lieu de pratique peut générer des problèmes, non pas aux loueurs de bateaux, mais peut générer des problèmes au milieu dans lequel ça se passe. Je veux dire que ça s'appelle le seuil de tolérance, et il y a des territoires qui ont mis en place des quotas de visiteurs par jour, non pas pour faire plaisir ou non à des loueurs de bateaux, mais parce qu'ils ont estimé, après des études d'impact sérieuses, que le seuil de tolérance du milieu ne pouvait pas accepter plus de « tant » de personnes par jour. Et tout le monde s'y retrouve, même le client qui a l'impression d'être également bien traité. Pour revenir à l'Allier, pardon, mais on dit qu'on veut éviter une « Ardèchisation ». Quand il y a 3 à 4000 personnes qui descendent dans la journée, je me demande comment on peut respecter la rivière et le milieu dans lequel ça se pratique ?

Par ailleurs, pour avoir plusieurs fois descendu les gorges de l'Ardèche, quand j'ai loué un bateau, aucune consigne environnementale ne m'a été donnée et aucun ne m'a été permis de manière à avoir un accueil sanitaire.

Vincent Orcel :

Je suis d'accord avec vous sur le fait que les loueurs de bateaux ne donnent aucune consigne environnementale. Il n'y a peut pas forcément qu'en Ardèche et vous avez sans doute tout à fait raison sur le seuil de tolérance, c'est bien pour ça qu'il y a eu quand même un travail de fond qui a été fait par le syndicat des gorges de l'Ardèche pour limiter le nombre de bateaux, pour limiter les bivouacs. Simplement, nous n'avons pas la compétence pour intervenir sur cette question là et nous avons choisi de valoriser l'image des gorges de l'Ardèche en identifiant ce qui demain pourrait être un nouveau message, par les guides BE d'une part, mais aussi en tant que référence pour les loueurs de bateaux. Il faut qu'on puisse créer un amorçage qui permette d'infléchir cette façon de fonctionner. Ma réponse n'est pas que je ne partage pas votre avis, ma réponse est que la méthode que nous avons employée semblait plus pertinente que d'attaquer frontalement un secteur d'activité fort.

Je ne prends pas votre intervention comme étant différente de la mienne puisque nous avons le même diagnostic.

Daniel Vincent :

Effectivement, c'est une illustration de ce que peut apporter une concertation comme celle de la CDESI. Il est vrai que c'est plus facile de transmettre ce message lorsque nous avons 8 personnes autour du guide dans un raft que lors d'un acte de location simple. L'affluence et le débit de public ne permet pas toujours de faire une action de qualité.

? :

Nous avons parlé de sports de pleine nature mais aussi de plein air. Pourquoi cette démarche d'élargir à d'autres choses qui n'ont pas nécessairement d'impact direct sur la nature ?

Vincent Orcel :

J'ai élargi le propos car le travail réalisé est élargi. Concrètement, quand je parle de l'Ardéchoise permanente, ce n'est pas traité en CDESI. Il n'y a pas de débats particuliers à avoir, tout se déroule sur du bitume. Par contre sur les voies vertes ou sur les chemins, ça rentre totalement dans le PDESI. Tout ce qui est sur bitume ou sur des structures de type SAE, on ne les traite pas. Cela pose quand même la question de ce qu'est un ESI. Je vous fait grâce du débat, qui n'est toujours pas complètement clos, mais on se concentre véritablement sur ce qui a un impact « nature ».

Kostia Charra :

Votre PDESI, est-il très vaste ou est-il recentré sur les intérêts qu'ils soient touristiques ou sportifs ?

En effet, il y a des sites qui sont plutôt intéressants sportivement ou touristiquement, d'autres sont plutôt confidentiels et qui doivent peut être le rester pour quelques experts. Doit-on tous les mettre au PDESI ou doit-on se concentrer sur certains qui sont intéressants à différents niveaux ?

Vincent Orcel :

Je vais répondre globalement, l'idée est d'être sur un recensement exhaustif des ESI, sur un mode volontariste d'ailleurs, il n'y a pas d'obligation. Nous avons défini plusieurs niveau d'ESI et recensement ne veut pas dire « communication » et « porté à connaissance de ». C'est une nuance importante. Je pense en particulier au monde de la spéléo où il pourrait être problématique voire dangereux de trop communiquer.

Par ailleurs, il faut bien comprendre que le tourisme a une place bien particulière. On inscrit au PDESI avec un passage préalable au crible : sport, tourisme, environnement. Aujourd'hui, il est important d'avoir la maîtrise foncière, d'assurer la pérennité et de s'assurer qu'il n'y a pas de problématique environnementale forte. La grille économique et touristique que nous avons construite est basée sur l'opportunité de créer et de valoriser des produits touristiques. Notre approche dans le cadre du PDESI est un avis sur les clientèles, sur les possibilités de retombées, mais il est non déterminant. En revanche, l'outil d'analyse est conçu comme une aide à la décision concernant les financements publics des ESI.

Ce qui nous semble important c'est que l'avis du tourisme soit très clairement exprimé. Par exemple, il y a des sites qui ont une forte importance sportive ou sociale et donc qui sont intéressants, mais qui, d'un point de vue du tourisme ne sont pas stratégiques. Le financement de la collectivité publique sera donc ciblé au titre du sport ou du social mais pas au titre du tourisme. Il ne faut pas faire d'amalgame en disant que cela peut avoir des répercussions touristiques. Non, c'est important que les décideurs sachent réellement quels sont les enjeux par rapport à ces ESI. Ceci afin d'éclairer les choix effectués qu'ils soient politiques ou stratégiques.

Véronique Morel :

Quelles sont les enveloppes financières mobilisées en Ardèche. Vous avez parlé d'acquisition foncière, de communication...

Vincent Orcel :

Les financements sont extrêmement morcelés. Certains viennent du CG (environnement, sport, tourisme). Je peux vous dire que sur la partie « observation », l'enveloppe annuelle est de 15 000 € pour réaliser des études ou autres. Nous avons également un demi poste en masse salariale financé. Pour la politique d'équipement vu sous l'angle du tourisme, nous

bénéficiaires de 800 000 € sur 4 ans, soit 200 000 € par an pour de nouveaux équipements. Il y a ensuite des financements liés à la masse salariale et aussi sur une association à la frontière du sport et du tourisme (loisirs Ardèche).

Il y a également d'autres financements issus de la TDENS en particulier. Il y a eu environ 1 000 000 € dépensés pour l'équipement de sentiers de randonnée. Le reste est très morcelé. D'où l'importance d'avoir une ligne directrice globale qui englobe toutes les problématiques et ce au sein de la CDESI.



Interventions de

- **Pierre-Emmanuel Baruch, Conseiller Sport et Handicap Haute Loire**
- **Cédric Garreau, DTN adjoint aux sports de nature, Fédération Française Handisport**



Benjamin Schmitz :

Y'a-t-il des liens existants avec d'autres Conseils Généraux sur la problématique de recensement des ESI ?

Existe-t-il des sites qui existent de manière intégrée ?

Cédric Garreau :

Nous avons très peu de retours sur les comités impliqués dans les différentes CDESI. Nous sommes très présents mais peu connectés entre nous. C'est le sens de ma venue, je suis ici pour m'enrichir de l'expérience de la Haute-Loire. Nous avons évoqué l'idée de travailler à une production commune des fiches de recensement qui pourraient resservir ailleurs. Deux départements (Lozère et Ardèche) nous ont associés à l'expertise sur site mais nous n'avons pas de retours sur les inscriptions ou non au PDESI.

Question de la salle :

Je me permets une remarque, vous parlez de clubs et de comités, on ne parle pas de prestataires. Quand on est handicapé, on n'est pas nécessairement dans un club et ... Est-ce que vous voulez vous rapprocher des prestataires de la pleine nature pour éventuellement mettre quelque chose en place ?

Pierre Emmanuel Baruch :

J'en ai pas du tout parlé, mais les pratiques sont nombreuses et multiples (fédérale, touristique, scolaire). Nous ne souhaitons négliger aucune piste et nous allons nous rapprocher de tous ces partenaires.

Kostia Charra :

Il y a peut-être des exemples concernant la mutualisation du matériel ?

Pierre Emmanuel Baruch :

Concernant les prestataires, nous avons travaillé en particulier sur le Mézenc avec les professionnels qui ont été très à l'écoute et très dynamiques dans la mise en place. Notre

projet est véritablement centré sur toutes les formes de pratiques que ce soit du scolaire à la pratique fédérale en passant par le milieu touristique.

Emmanuelle Solignac :

Il y a une demande forte au niveau local de fiches pour connaître le type d'accessibilité. Il existe des travaux divers et ce serait intéressant d'avoir une mutualisation de la part de la fédération.

Cédric Garreau :

C'est vrai que nous avons conscience de cette carence. Pour nous, ça va avoir un intérêt au niveau national. Le but de la cellule expertise de la fédération est de travailler sur ce type d'outils. Nous allons nous appuyer sur ce qui se fait pour essayer de synthétiser.



Interventions de :

- **Emmanuelle Solignac, chargée des sports de nature, Conseil Général de la Lozère**
- **François Haussherr**



Gérard Beaud :

Merci beaucoup pour vos interventions.

J'espère, Monsieur Haussherr, que vous n'avez pas l'intention de solliciter une commission parlementaire sur les sondages, ça en ferait d'autres de plus à étudier.

Je reviens sur la mise en place de la CDESI en Lozère donc qui avait souhaité, comme le département de la Haute-Loire, intégrer les loisirs motorisés dans cette CDESI, et je voulais savoir ce qui avait guidé ce choix ; est-ce que c'était compte tenu du nombre de pratiquants important en Lozère, est-ce qu'il y avait une ambition ou un souhait de gérer ces pratiquants, ou est-ce que c'était, comme pour les autres loisirs, et comme vous l'avez évoqué dans les exposés précédents, pour promouvoir ces loisirs et être là aussi dans le top 5 ?

Emmanuelle Solignac :

Oui. Alors il y avait aussi une égalité de traitement entre tous les pratiquants de loisirs de pleine nature, donc avec l'intégration des sports motorisés à ce titre là.

C'est vrai qu'ils sont quand même assez importants en Lozère, peut-être peu fédérés, mais il y a une pratique locale importante donc, à ce titre, on ne pouvait pas les exclure, et puis dans tous les cas, il n'y avait pas de volonté d'exclure de la CDESI, au moins de participer aux instances de concertation. Après leur intégration dans le plan, actuellement nous n'avons pas d'itinéraires désignés spécifiquement pour la pratique des loisirs motorisés ; à ce titre là, on ne peut pas intégrer d'itinéraires au plan départemental des espèces et itinéraires.

Guy Vissac :

Sur la Haute-Loire, nous n'avons pas pensé une seconde à ne pas intégrer les sports motorisés ; il me semble que cela fait partie de l'ensemble du système.

G rard Beaud :

Donc personnellement, Guy, je soulignais juste effectivement que, sur les d partements que je citais, les loisirs motoris s  taient d s le d part int gr s dans ces d marches.

Guy Vissac :

Est-ce que vous faites une nuance entre loisirs motoris s et sports motoris s ?

G rard Beaud :

Pour les loisirs motoris s, j'ai pris la parole. En ce qui concerne les sports motoris s ou comp titions, je peux pr ter le micro   des personnes qui sont plus en charge de ce sujet-l . C'est vrai que, comme vous l'avez  voqu , il y a des sports motoris s type comp tition qui sont aussi tr s pr sents sur notre d partement et il y a aussi de nombreux pratiquants individuels qui ont d'ailleurs, comme nous l' voquions, un ressenti un peu diff rent.

Lors des manifestations type comp tition, on a un soutien cons quent de la part du d partement, des communaut s de commune, des communes, etc, alors que le pratiquant individuel, lui, se trouve fr quemment expos    plus de difficult s, avec des chemins qui se perdent, avec des difficult s   savoir o  il peut aller, si les chemins sont ouverts ou ferm s. Eventuellement aussi l'informer sur les d g ts qu'il peut occasionner sur la faune ou la flore, sans qu'il en soit forc ment conscient ; donc il y a de nombreux sujets qu'on esp re pouvoir aborder par le biais de la CDESI.. Merci.

Fran ois Hausherr :

R ponse, Monsieur le Pr sident, par rapport   l'identification des sports motoris s, comme des sports de nature : Cela est le cas   partir du moment o  ils se pratiquent sur des espaces sites et itin raires, dans les espaces naturels. Dans la mesure o  les pratiques, notamment comp titives, sont bas es sur des  quipements sportifs con us   cet effet, c'est- -dire tous les stades qui sont am nag s pour lesquels il y a des homologations qui sont faites avec des  tudes environnementales, ceux-l  sont identifi s comme des  quipements sportifs au sens strict et non pas comme la pratique sportive en milieu naturel. Donc, dans le cadre de la CDESI, on peut parler des loisirs motoris s qui se pratiquent sur les espaces, sites, itin raires en fait sur des itin raires particuliers puisque la circulation motoris e n'est pas autoris e en dehors des chemins ouverts   la circulation.

Dominique Doriat du parc du Livradois Forez :

Je voulais juste faire une remarque ; ce n'est pas une question : Comme l'a dit Monsieur Hausherr tout   l'heure, effectivement, la difficult  c'est la classification des voies ouvertes ou non   la circulation publique. Dans le cadre de la future charte du parc, en pleine r vision, nous proposons justement de travailler en collaboration avec les communes et les intercommunalit s pour r aliser ces plans de voies ouvertes   la circulation. C'est un gros travail, mais  a me semble essentiel.

Jeannie Longo :

La présence des engins motorisés est liée aux Espaces, vous n'auriez pas d'espaces, vous n'auriez pas ce problème à gérer. Au milieu des chalets en Haute Savoie, il n'y a pas de pratiques motorisée. Aux Etats Unis, les quads par exemple vont en Arizona ; il y a des grands centres de Quads ; ils arrivent tous en camping car et ils se posent au milieu du désert, donc c'est sûr qu'ils ne gênent personnes. Enfin ça gêne sûrement la faune existante. Et voilà donc il y a sûrement à composer avec les espaces que l'on a. Alors il faudra sûrement voir s'il y a des périodes à favoriser. Moi, en tant que vététiste, il m'arrive souvent de croiser des motocross, ça va mais il me semble que si j'entendais tout le temps des motos de partout, cela deviendrait vraiment embêtant ; pourtant je conçois parfaitement que l'on puisse s'amuser sur une moto.

François Hausherr :

Alors, à ce niveau là, juste un exemple : sur le dernier numéro de la Ruche du Quad, la page 4 de couverture à été achetée par un marchand de Quad qui annonce « vous les grands espaces » et puis il y a un petit panneau indicateur de direction noté « Ardèche, Lozère et Haute Loire »... C'est quand même significatif. Ce type de démarche pose problème car, avec l'image de grands espaces ruraux, les prestataires touristiques viennent avec 20 ou 30 clients et quand ils repartent l'herbe ne repousse plus. Ça, je l'ai vu de mes propres yeux la semaine dernière sur un grand pré en Ardèche. Donc ça c'est une réalité, ce n'est pas systématique, mais c'est une réalité.

Question de la salle :

Considérant la circulaire Ollin, quels sont les droits pour un véhicule de circuler sur les chemins aujourd'hui ? En véhicule j'entends un VTT, un Quad ou une moto.

François Hausherr :

Un véhicule, quel qu'il soit, a droit de circuler sur une voie qui est ouverte à la circulation, donc très concrètement les voies sont ouvertes à la circulation lorsque ce sont des chemins publics, quand ils ne sont pas interdits, et sur des chemins privés, c'est un peu pareil avec, en plus, la notion de carrossage des chemins. C'est la difficulté de la circulaire Ollin... : elle sert à rappeler que la circulation des véhicules se fait sur les chemins prévus à cet effet, donc sur ceux prévus pour le passage d'une voiture à quatre roues normale, donc pas 4x4 ou autre. C'est très ambigu et contesté à l'heure actuelle.

Eric Marie, Comité départementale de randonnée 4x4 :

Je voulais juste faire une remarque par rapport à la réflexion sur la politique de « terre brûlée ». Si l'on propose des itinéraires de manière officielle, et diffuser est ce que l'on ne va pas justement se retrouver dans cette situation là. Est ce que l'on ne va pas ouvrir la voie à ce genre de pratique ?

Guy Vissac :

Oui, je crois qu'il faut que ces questions, telles que vous les posez, avec toute la transparence qu'elles méritent, il faut vraiment que la cellule qui va s'occuper de ce dossier puisse apporter à la fois les questions et des réponses, des réponses adaptées... en débattre aujourd'hui, ce n'est peut être pas le moment, même si c'est le sujet global de la journée, il faut absolument que cette cellule fonctionne pour nous apporter justement des éléments de réponses sur ces sujets.

Jean Philippe Bost, Comité Départemental de la randonnée pédestre :

Je souhaiterais attirer l'attention de tout le monde sur un problème que l'on a évoqué tout à l'heure, c'est que le moindre mètre carré de notre territoire appartient à quelqu'un. L'essentiel des chemins dont on parle sont des chemins ruraux et que ces chemins ruraux sont propriété des communes, donc les communes ont tout à fait le droit d'en réserver l'usage à un certain nombre de pratiques, donc ça c'est de la responsabilité du maire. Par contre il faut savoir, qu'aujourd'hui nous sommes, nous, confrontés régulièrement à des demandes de modification d'itinéraires. Par rapport à des passages du chemin de Saint Jacques de Compostelle par exemple, ou d'autres, ou on nous demande de modifier l'itinéraire parce qu'il passe dans des propriété privées. Cela arrive 2 ou 3 fois par an. Ce n'est pas rien lorsqu'on a fait un investissement dans un topo guide et on nous demande de changer l'itinéraire. Donc je crois qu'il faut que les collectivités locales soient extrêmement vigilantes par rapport à la mise en place des PR, que nous mêmes soyons vigilants par rapport aux chemins de grande randonnée (GR) et que, lorsqu'on passe quelque part, l'ensemble des pratiquants soient vigilants, car il y a un grand nombre de chemins privés, que tous le monde utilise et là, on engage sa propre responsabilité et celle du propriétaire de la parcelle.

Guy Vissac :

Vous savez que le département met en place une politique de rénovation des chemins de randonnée pédestre. Donc nous allons avoir à nous pencher dans nos territoires à bien cerner le problème que vous soulevez, puisqu'on tombe sur des chemins bloqués de manière récurrente. Il faudra que les communautés de communes soient vigilantes à cela, avec l'appui du PDESI pour ces chemins de randonnée.

Conclusions :

Guy Vissac :

Je voudrais donner quelques indications sur la démarche à suivre, suite à cette journée. Avec ces assises, auxquelles je vous remercie d'avoir participé aussi nombreux. Je remercie également Jeannie Longo pour sa gentillesse et son amabilité d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil Général pour cette journée.

Alors, à partir des assises, vous avez dû remplir des fiches sur lesquelles il y a plusieurs indications, et vous pouvez en rajouter... pour participer à des cellules pour mettre en place ce plan départemental. Les réunions vous seront communiquées puisque vous avez certainement mis vos adresse e.mail.

Après cela, nous nous acheminerons, en avril 2010, vers une réunion de la CDESI qui prendra en compte l'ensemble des réflexions qui auront été faites. Cela ne veut pas dire que le plan sera abouti car il y aura, à mon avis, besoin d'un certain nombre d'aller retour. Donc, prenons le temps de bien nous positionner les uns et les autres dans cela ; il faudra qu'on s'entende, il faudra qu'on discute, qu'on ait de la coordination dans nos pensées, et je crois qu'il faut faire un travail qui serve tout le monde parce que les départements ont tous été appelés à la même tâche sur ce développement, qu'il soit sportif, économique, touristique et qui serve le développement de l'image de notre département. Là dessus, je vais laisser Kostia compléter si j'ai oublié quelque chose. je souhaite remercier Kostia charra pour son travail, c'est un peu notre maître à penser en la matière avec son collègue Benjamin Schmitz qui nous a bien aidés... et qui va continuer.

Kostia Charra :

Juste pour préciser au niveau des cellules conseils et cellules de recensements, il ne faut pas hésiter à nous contacter pour échanger et prendre des informations sur les cellules à créer ; il n'y a rien d'arrêté pour le moment. Par exemple, l'escalade pour le recensement, c'est vrai qu'au début on ne savait pas trop où on allait, puis avec les personnes qui sont venues à la première réunion, on est rentré vite dans du concret avec les échanges, car on se rend compte qu'il existe plein d'éléments existants à croiser, entre le recensement de la fédération, le recensement de Jeunesse et Sports, les topoguides,...donc il ne faut pas hésiter à nous contacter, on sera présents au début, lors de cellules, pour un travail qui aura comme premier objectif la CDESI du printemps prochain.

Pour les cellules conseils, on travaille à l'heure actuelle de la même manière sur le handicap avec Pierre Emmanuel Baruch ; Cédric Garreau nous a proposé tout à l'heure d'être une sorte de pilote au niveau national sur ce thème car ils n'ont pour le moment pas eu vraiment de retour sur le travail en CDESI. Donc le travail sur les grilles, que nous a présenté Pierre Emmanuel tout à l'heure, pourra peut être servir d'exemple pour les autres CDESI. Donc voilà une bonne illustration de ce qu'on a réussi à faire sur une cellule conseil.

Il y a un mail pour nous contacter, il est sur les documents « cdesi@cg43.fr »

Madeleine Dubois :

Je crois que notre journée touche à sa fin. Je voudrais quand même poser une question à Jeannie Longo qui me taraude depuis ce matin : je sens quand même que la journée à été longue pour elle, elle est habituée aux grands espaces et, même si on est dans une salle assez spacieuse, elle a sûrement besoin d'air, mais je voudrais néanmoins lui demander comment elle fait pour garder sa forme, parce qu'elle est quand même au top au niveau énergie et comment elle fait pour la conserver, alors elle n'a pas de secret mais enfin elle va quand même nous dire un peu comment elle fait pour être toujours aussi performante.

Jeannie Longo :

Je crois Madeleine, qu'en matière de forme vous n'avez pas l'air trop mal... Je pense que j'ai toujours essayé de préserver ma qualité de vie, j'en parlais avec votre Pprésident du Conseil Général, un homme charmant, on parlait d'ambition politique, ambition sportive, ambition dans la vie, Je pense qu'il faut faire des choix dans l'existence, et moi j'ai fait le choix du sport et de ma qualité de vie, si bien que j'ai refusé certaines fonctions, certains métiers, qui m'aurait amené à quitter ces grands espaces dont nous parlons, quitter cette qualité de vie que vous avez ici en Haute Loire. J'habite sur les hauteurs de Grenoble et je peux quotidiennement voir ma mésange, voir les sangliers et tout ce qui m'entoure, et donc voilà, pour répondre à votre question, je crois que ça fait partie de mes secrets, c'est préserver le fait que je fais partie de la nature, que je suis un petit grain dans la nature et que je n'ai pas envie de me dissocier de ça. Sinon, évidemment, mon hygiène de vie fait partie de ma réussite. Je pense que vous avez là aussi de bons éléments, vous avez de bons produits locaux, vous avez des agriculteurs qu'il faut encourager à bien travailler, à ne pas tromper le consommateur, là aussi ça fait partie de votre patrimoine, ça permet aussi d'attirer le touriste ; il faut valoriser tout ça. Les chambres d'hôtes, l'accueil avec votre authenticité, tout cela fait partie de mon existence et fait partie, si on enlève l'entraînement, la rigueur et la volonté, de ma réussite. Je dirais que, dans la société, ceux qui font de la qualité arrive à rester à la surface.

Donc je pense que sur votre département vous avez les moyens de faire de la qualité, profitez en...

Madeleine Dubois :

En conclusion, on va vous remercier de votre présence, de votre assiduité depuis ce matin, on remercie nos intervenants bien entendu, les Conseillers Généraux qui ont été présents une grosse partie de la journée, nos services qui ont bien travaillé et puis vous demander de retourner vos fiches.

A bientôt à tous, et merci...